



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 13 novembre 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : mises en cause des enseignants

Monsieur le Ministre,

Le 13 mars 2018, lors d'une audience à la DGRH, nous avons demandé que soient mieux prises en charge par votre administration les situations d'enseignants d'EPS mis en cause injustement pour des atteintes sur leurs élèves qui, trop souvent, se traduisent par des plaintes qui s'avèrent ensuite infondées. Des réponses devaient nous être apportées, en particulier à partir des propositions que nous vous avons remises.

Aucune réponse ne nous a ensuite été apportée.

Par contre, nous constatons que la circulaire n°2019-122 du 03.09.2019 sur les violences scolaires ainsi que les deux Guides l'accompagnant, n'ont jamais été présentés à notre organisation avant leur parution et qu'ils ne répondent en rien aux problématiques et spécificités rencontrées de plus en plus souvent par nos collègues dans l'exercice de leur métier.

Le SNEP-FSU est soucieux de faire entendre sérieusement ses propositions afin d'éviter l'éventualité d'actes irréparables de collègues en souffrance importante suite à des situations, des mises en cause qu'ils vivent en toute incompréhension.

Pour le SNEP-FSU, les enseignants d'EPS doivent pouvoir enseigner leur discipline en toute sérénité et responsabilité, sans qu'une épée de Damoclès soit en permanence agitée au-dessus de leur tête.

Pour toutes ces raisons, au nom de notre profession, nous sollicitons une audience afin de débattre de nos propositions (voir document en annexe) et aboutir, nous l'espérons, à des situations plus apaisées.

Dans l'attente, soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre attachement au service public d'éducation.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général

Copie à la DGRH